

## **DECISION DU BUREAU N° B31.24**

## Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon;

**Vu** la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

Considérant les aménagements cyclables identifiés dans le cadre du plan vélo de la CCPO ;

**Considérant** le projet de réalisation de l'itinéraire 1 (réalisable à court terme) – Segment 57 – Liaison mode doux du centre-village à Simandres au collège Jacques Prévert de St Symphorien d'Ozon;

**Considérant** que l'enveloppe financière totale destinée à la réalisation de ce projet est estimée à 140 000 € H.T. Les dépenses afférentes à cet aménagement se développent sur l'année 2025, de janvier à mars 2025 ;

Considérant la DSIL proposée par l'Etat pour l'exercice 2025 en vue d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement ;

**Considérant** que la mobilité et notamment le développement des infrastructures cyclables constitue un axe du CRTE signé par la CCPO avec l'Etat et s'inscrit dans les thématiques éligibles à la DSIL 2025 ;

## DECIDE

- D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL pour l'aménagement cyclable itinéraire 1 (réalisable à court terme) – Segment 57 – Liaison mode doux du centre-village à Simandres au collège Jacques Prévert de St Symphorien d'Ozon;
- D'APPROUVER le plan de financement comme suit :

Montant total des dépenses subventionnables HT	140 000 €
• Etat – DSIL	112 000 €
Autres subventions (Région, Département)	0 €
Autofinancement	28 000 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention d'intention avec l'Etat ;
- La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pierre BALLESIO

Président



Michel BOULUD

2<sup>ème</sup> Vice-président



Timotéo ABELLAN

4<sup>ème</sup> Vice-président



Jean Philippe CHONE

6<sup>ème</sup> Vice-président

 Nicolas VARIGNY

1er Vice-président



Mireille BONNEFOY

3<sup>ème</sup> Vice-présidente



**Mattia SCOTTI** 

5<sup>ème</sup> Vice-président

